

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

attribue le label EDUFORM sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 4 décembre 2020 et du 6 juillet 2021

Au GRETA Bretagne Sud (GBS)

de l'académie de Rennes Sis: 17 boulevard Léon Blum 56100 LORIENT

n° Siret: 19560026700049 n° de Déclaration d'activité: 5335P000256 n° d'enregistrement: 04-12-20QA05

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes : Fait à Paris, le 29 juillet 2021 actions de formation (L.6313-1 1°), ☐ bilans de compétences (L.6313-1 2°), actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-13°), actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-14°). Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en

vigueur (1).

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GRETA Bretagne Sud avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du

La décision arrêtée le 15 décembre 2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

En complément, la décision arrêtée le 20 juillet 2021 et publiée au bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021, étend le champ de labellisation du GRETA Bretagne Sud à la typologie d'actions d'apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14 décembre 2024.

Sites du périmètre de labellisation :

Collège Le Verger - AURAY Collège Mathurin Martin - BAUD Collège Les Korrigans - CARNAC Collège Max Jacob - JOSSELIN Collège Jean Lurçat - LANESTER Collège Jean Corentin Carré - LE FAOUET Collège Jean Moulin - LOCMINE Collège Auguste Brizeux - LORIENT Collège Anita Conti - LORIENT Collège de Kérentrech - LORIENT Collège Jean Le Coutaller - LORIENT Collège René Guy Cadou - MALANSAC

Collège Yves Coppens - MALESTROIT Collège Jean Rostand - MUZILLAC Collège Charles de Gaulle - PLOEMEUR Collège Marcel Pagnol - PLOUAY Collège Kerfontaine - PLUNERET Collège Romain Rolland - PONTIVY Collège Joseph Kerbellec - QUEVEN Collège de Kerdurand - RIANTEC Collège Antoine de Saint Exupéry - VANNES Collège Jules Simon - VANNES Collège Eugène Guillevic - SAINT JEANBREVELAY EREA Les Pins - PLOEMEUR

Lycée Duguesclin - AURAY Lycée Benjamin Franklin - AURAY Lycée Bertrand du Guesclin - BRECH Lycée Emile James - ETEL Lycée Brocéliande - GUER Lycée Victor Hugo - HENNEBONT Lycée Emile Zola - HENNEBONT Lycée Ampère dont DE AES et DEME - JOSSELIN Lycée Jean Macé - LANESTER Lycée Louis Armand - LOCMINE Lycée Jean-Baptiste Colbert - LORIENT Lycée Dupuy de Lome - LORIENT

Lycée Marie Le Franc dont IFAS (DEAS) et DE AES - LORIENT Lycée Fulgence Bienvenue - LOUDEAC Lycée du Blavet - PONTIVY Lycée Joseph Loth - PONTIVY Lycée Julien Crozet - PORT LOUIS Lycée Marcelin Berthelot - QUESTEMBERT Lycée de Kerneuzec - QUIMPERLE Lycée Roz Glas - QUIMPERLE Lycée Charles de Gaulle - VANNES Lycée Jean Guéhénno - VANNES Lycée Alain René Lesage - VANNES

et par délégation La cheffe du service de l'instruction publique

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » prévu aux artides D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail



